

## MOT DU PRÉSIDENT

---



### Une belle victoire pour les suppléants!

Plusieurs enseignants ayant fait de la suppléance de 2015 à 2020 ont reçu un montant additionnel sur leur paie qui a été déposée hier. Cela résulte de démarches syndicales.

En effet, le SES ainsi que tous les syndicats affiliés à la FSE avons déposé des griefs pour dénoncer le fait que l'employeur ne respectait pas les normes du travail en ne versant pas le montant prévu par cette Loi lors des congés fériés. Le Syndicat a déposé son premier grief en avril 2015 en lien avec le Vendredi saint de l'année concernée. Depuis, à la fête du Travail, à l'Action de grâce, etc., nous avons déposé des griefs collectifs au nom de tous les enseignants suppléants.

Or, lors des négociations de l'Entente nationale 2020-2023, les parties ont décidé de régler la situation en majorant l'échelon 1, échelon qui sert à définir les taux de la suppléance. En effet, comme c'est maintenant indiqué dans la convention collective, ces taux comprennent le paiement pour les jours fériés et chômés. Donc, depuis 2020, c'est réglé.

Il fallait par contre régler les griefs antérieurs. Après discussion avec le Centre de services scolaire (CSS), j'ai signé, la semaine dernière, l'entente réglant la situation et permettant ainsi le versement, sur la paie du 8 décembre, des montants dus par le CSS aux enseignants ayant fait de la suppléance. Pour les détails et la mécanique, référez-vous à la note de service que vous avez reçu par le courriel du CSS. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Marie Imbeault au poste 5254. Si malgré tout, vous avez encore des questions, communiquez avec le SES.

Si vous connaissez des personnes ayant fait de la suppléance et qui ne sont plus à l'emploi du CSS, assurez-vous auprès d'elles que le CSS puisse entrer en contact avec ces dernières afin qu'elles puissent recevoir le montant qui leur est dû.

### So. So. So. Solidarité!

Dans l'article qui suit sur l'action mobilisation, Christine vous fait un bref retour sur les actions posées et à venir. Évidemment, lors de rassemblements populaires ou encore du port d'un article de mobilisation, nous vous solliciterons en souhaitant une belle participation de votre part. Pour ceux et celles qui désirent en faire un peu plus, on a besoin de vous! Si vous désirez participer à des commandos, organiser certaines activités, ou encore, vivre les négociations un peu plus proche de l'action, on vous recrute! Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



Jean-François Boivin, président

## Personnes participantes recherchées

Pour une vaste étude portant sur les **personnes enseignantes du Québec** et leurs influences sur la réussite des élèves

### Critères pour participer

- Enseigner au Québec au primaire ou au secondaire
- Être disponible pour participer à un ou plusieurs des 3 volets



①

Compléter un questionnaire en ligne d'environ 40 minutes

②

Accorder une période de classe pour que les élèves complètent un questionnaire

③

Participer à une entrevue d'environ 60 minutes

Pour participer → <https://forms.office.com/r/e7FnNuHkyl>

Pour plus d'information → [manon.beaudoin4@usherbrooke.ca](mailto:manon.beaudoin4@usherbrooke.ca)

Le projet a été approuvé par le comité d'éthique de la recherche

**UdS** Université de Sherbrooke

Étude dirigée par Anne Lessard et Nancy Granger (Faculté d'éducation)  
Subventionnée par le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)

---

## NÉGO – ACTIONS ET MOBILISATION

L'échéance de la convention collective et son renouvellement riment avec moyens de pression. Bien que nous soyons au tout début de la négociation, plusieurs actions ont été mises de l'avant même si la participation des membres n'a pas été requise.

Il y a eu entre autres deux manifestations, dont l'une pour le dépôt des demandes intersectorielles (en Front commun) et l'autre pour nos demandes sectorielles (FSE). De plus, la campagne publicitaire qui a été lancée à l'automne, véhiculaient les messages suivants : « *Pour que les enseignants puissent bien enseigner cela prend de meilleures conditions de travail* » et « *Pour que les élèves soient bien accompagnés, il faut de bonnes conditions de travail.* » Des capsules humoristiques (*Vie de profs*) ont également été enregistrées par Pierre Hébert, dans le cadre de la campagne *Profs ma fierté*, où il représente le quotidien des enseignants, mais également celui de leur conjoint.

Pour le mois de décembre, de nouvelles actions seront déployées. Nous attendons les offres patronales (vers le 15 décembre) et selon celles-ci, le moyen de pression sera en fonction de la nature du dépôt. Par ailleurs, un calendrier de l'Avent a été envoyé au Premier ministre, à Bernard Drainville (ministre de l'Éducation), à Sonia Lebel (Conseil du trésor) ainsi qu'à trois journalistes afin de livrer 24 messages (des souhaits des enseignants). Surveillez notre page [Facebook](#), nous vous les partagerons.

Plus les négociations avanceront, plus votre participation sera sollicitée. Vous devriez aussi recevoir dans les prochaines semaines du matériel de mobilisation. Nous ferons appel à vous lorsqu'il sera temps d'être solidaires et de mettre de la pression sur l'employeur.

Surveillez notre page Facebook et les messages de votre personne déléguée pour connaître les avancées de la négo. C'est par votre personne déléguée que vous recevrez les consignes pour les futures actions de mobilisation.

En attendant, nous aimerions constituer une banque de volontaires pour faire des commandos locaux. Si vous êtes intéressés, veuillez nous envoyer un courriel au [ses@lacsq.org](mailto:ses@lacsq.org).

## CNESST ET ACCIDENT DE LA ROUTE

Une enseignante ou un enseignant qui a un accident de la route en se rendant à son travail ou en retournant à la maison après son travail doit, naturellement, aviser la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et pourrait, s'il y a lieu, obtenir des indemnités.

La situation d'une enseignante ou d'un enseignant qui doit changer d'école ou de centre entre deux cours ou qui doit superviser des stages en milieu de travail est toutefois différente. En effet, ces déplacements s'effectuent dans le cadre du travail assigné par l'employeur. En cas d'accident dans ces circonstances, il est important de remplir le formulaire de déclaration d'accident du travail et une réclamation pourra être présentée à la CNESST. Lorsque vous rencontrez un médecin, il est important de lui mentionner qu'il s'agit d'un accident de travail afin qu'il complète les documents appropriés. Si vous vous retrouvez dans cette situation, communiquez avec le SES pour plus d'informations.



## RÉSEAU DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le prochain Réseau de la formation professionnelle se tiendra le 20 février 2023. Une délégation de 6 personnes y participera. Si vous êtes intéressés ou que vous désirez connaître les choix d'ateliers, communiquez avec nous au [ses@lacsq.org](mailto:ses@lacsq.org). **La date limite pour les inscriptions est le 20 janvier 2023.** Si plusieurs personnes sont intéressées, nous privilégierons une personne par milieu afin d'avoir une meilleure représentation.

## BONIFICATION AUX PRESTATIONS DE MALADIE – ASSURANCE-EMPLOI

Dans le régime d'assurance-emploi actuel, il est possible de bénéficier de prestations de maladie si une personne est incapable de travailler pour des raisons médicales, que ses revenus d'emploi hebdomadaires réguliers ont diminué de plus de 40 % et qu'elle a cumulé au moins 600 heures d'emploi assurables au cours des 52 semaines précédant le début de la demande. Dans une telle situation, la personne peut bénéficier de 15 semaines de

prestations au taux de prestation prévu à l'assurance-emploi, soit de 55 % de la rémunération hebdomadaire assurable jusqu'à concurrence de 638 \$ par semaine (en 2022). C'est bien peu de semaines pour se remettre d'une maladie le moins gravement... Depuis de nombreuses années, la CSQ et les autres centrales syndicales québécoises (CSD, CSN et FTQ) revendiquent une bonification conséquente du nombre de semaines de prestations de maladie.

La ministre Qualtrough, responsable de l'assurance-emploi, a finalement annoncé vendredi dernier la prolongation permanente de la durée des prestations de maladie de l'assurance-emploi qui passera de 15 à 26 semaines.

Ainsi, pour toute nouvelle demande initiale de prestations déposée à partir du 18 décembre, ce sont les nouvelles dispositions qui s'appliqueront. C'est une bonne nouvelle pour certains de nos membres qui n'ont pas accès à un régime d'assurance salaire de courte durée.

## **CONSULTATION CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 – \_\_\_\_\_**

### **SECTEUR JEUNES**

Le projet de calendrier scolaire 2023-2024 du secteur jeunes sera en consultation à compter du 15 décembre jusqu'au 21 décembre à 16 h. Il vous sera acheminé par votre personne délégué. La consultation se fera en ligne et prendra seulement quelques minutes à compléter. Nous vous remercions de participer à cette consultation.

À noter que les projets de calendrier pour les secteurs de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ne sont pas encore en consultation dans vos milieux. Ils vous seront acheminés ultérieurement.

## **\_\_\_\_\_ RAPPEL - CARTES DE MEMBRES ÉLECTRONIQUES - SIGNATURE**

Pour ceux et celles qui avaient signé un formulaire d'adhésion en papier ou qui ne sont pas membres, vous recevrez un courriel, ce vendredi 9 décembre, dans le but de le faire en ligne. Cette procédure ne prendra que quelques minutes.

Pour les non-membres, vous pourrez effectuer le paiement unique de 2 \$ par PayPal ou Visa. Lorsque vous remplirez le formulaire électronique, vous mettrez vos coordonnées à jour. Il est important de vérifier dans votre boîte de courriels indésirables, car le courriel pourrait s'y retrouver. De plus, le lien est valide durant 7 jours. Si vous dépassez ce délai, communiquez avec Isabelle Langlois au [ilanglois@ses-csq.com](mailto:ilanglois@ses-csq.com).

Vous recevrez votre carte de membre par courriel.



# Info express

Entente locale 5-3.21.01

La 101<sup>e</sup> journée est la date limite pour réviser votre document « Fonctions et responsabilités ».

Vous pouvez consulter le site Internet du SES pour obtenir le modèle de ce document.

**Sondage – Colloque FSE**  
*Vous avez jusqu'au 22 décembre pour répondre*

Afin de donner votre vision de la profession enseignante, vous êtes invités à répondre à un court sondage (15 min) au lien suivant :

[Sondage](#)

**À surveiller!**

Si vous avez effectué de la suppléance occasionnelle entre le 3 avril 2015 et le 31 mars 2020, vous devez avoir reçu, le jeudi 8 décembre, le paiement d'une indemnité pour les jours fériés, grâce à un règlement de grief.

Pour plus de détails, consultez la note de service dans votre boîte courriels du CSS.

*Agenda*

*Conseil des personnes  
déléguées  
13 décembre 2022*

*Inscription : 16 h,*

*début : 16 h 30*

*\* Souper\**

*Hôtel Le Montagnais*